

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL.—HONNEUR.—PATRIE.—LIBERTÉ.—PROGRÈS.
GAITE.—SANTÉ.—BIEN-ÊTRE.—SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 52, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MARDI et le SAMEDI. L'année au vol. se compose de 36 numéros et se termine en trimestres de 24, sans perte pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par an payable trimestriellement d'avance.—On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.—Les lettres, demandes ou réclamations doivent être affranchies.—On insère gratuitement les articles d'utilité et d'intérêt public; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rétribution de 2 sous par ligne.

Par nos Abonnés. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion subséquente se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.
PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en ont pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux annonceurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

LE FANTASQUE

QUÉBEC, MARDI, 1 FEVRIER 1848

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.

(Qui lui aime bien châtir.)

LE COMITÉ DE QUÉBEC S'ÉMEUT.

On nous informe qu'il se fait des démarches dans le but de convoquer une assemblée des citoyens du comté de Québec (non compris ceux de la ville, qui se sont déjà prononcés) pour approuver la politique de sir Chs. Bagot et manifester les vœux qu'on fait pour le rétablissement de sa santé. Cette assemblée se tiendra nous dit-on à Charlebourg, Dimanche on huit, 12 courant à 3 heures de l'après-midi.

Outre cette démonsstration, il paraît que les électeurs de ce comté se proposent d'inviter à cette réunion leur représentant Mhon. John Nelson afin de recevoir de lui l'explication de ses vues au sujet de l'administration actuelle, du nouveau ministère et du gouvernement responsable.

Nous croyons cette démarche parfaitement raisonnable de la part de gens qui desirer être représentés d'une manière non équivoque. Nous avisons pour notre part que les vœux de l'honorable représentant-journaliste, quoique frappés ordinairement au coin de la sagesse, sont beaucoup trop vagues pour la crise actuelle et que, si les votes du législateur, contradictoires en apparence, ont été suffisamment expliqués durant la dernière session, il n'en est pas de même des articles éditoriaux plus ou moins tranchants qui sont sans cesse et à tout propos dirigés contre l'ordre de choses actuel. Certes nous ne sommes pas partisans d'une aveugle admiration pour tout ce qui est, provient de nos hommes; mais nous croyons que, pour faire le bien, il ont, avant tout, besoin de l'appui général, bien exprimé, bien compris, et surtout bien raisonné.—Si dans la crise insupportable d'une voie nous nouvelle que celle où nous sommes, un homme reconqu pour sa vieille expérience, pour la confiance qu'on repose ordinairement en ses opinions, pour l'influence fort étendue qu'il exerce sur des partis différents, si, d'ions-nous, le représentant d'un comté aux idées libérales vient, par des doutes adroitement jetés, par des raisonnements capiteux et trop exigeants, jeter du discrédit sur l'action populaire, sur les représentants de la majorité, comment peut-on espérer cette unanimité sans laquelle on n'opérera jamais aucun bien durable, sans laquelle il n'est pas possible d'embrasser une politique large libérale et sûre.

Nous croyons que le grand cheval, le cheval de bataille du vétérân des hommes publics est de se poser entre toutes les idées comme le

médiateur banal, comme le foyer où doivent se fondre et disparaître tous les différends; mais le résultat est humainement insupportable, au lieu d'opérer une fusion, la crainte médiante adoptée par Mr. Neilson ne tendra à produire qu'une confusion générale, à diviser entièrement, sur les détails, des hommes enriés pour une même cause.

Les électeurs du comté de Québec ont donc parfaitement raison de demander à leur représentant, sinon une justification de sa conduite, au moins des éclaircissements qui les mettront à même de juger si l'homme investi de leur confiance est réellement l'interprète de leurs vœux bien entendus. Le représentant et mandataire ne peuvent qu'y gagner à bien comprendre leur position respective.

NOUS SERIONS BIEN CONTENTS SI TOUT LE MONDE ÉTAIT CONTENT.

(MISE EN L'ŒUVRE.)

Nous croyons que la chose la plus difficile à faire dans ce bas monde, c'est de trouver un système d'impôt qui satisfasse les individus qui les doivent payer. Nous pensions avoir fait un chef-d'œuvre dans notre dernier numéro en proposant un plan de taxes qui ne retomberaient levant le revenu dont le public a besoin sur ceux qui peuvent payer sans se gêner nous allions mettre fin à toutes les difficultés et que nous n'aurions eu qu'une seule observation. Mais il n'en est rien. Les réclamations que nous commençons à publier aujourd'hui et qui nous irritent de toutes parts. Il paraît que le patriotisme le plus pur et qu'on pense le mieux entendu consiste à payer le moins possible pour le bien public et que l'on consent plus difficilement encore à renoncer de son superflu qu'à rogner du nécessaire. Si le conseil de ville veut taxer l'industrie, il parviendra avec de belles paroles à endormir les plus chétifs mécontents; à la fin on se fera un raisonnement pour suffire à cette augmentation de la dépense municipale passera chez lui il tirera le bourse de cuir et jurant contre les dents on paiera son et son le mandant exigé; par exemple il voutera une chaîne impayable au collecteur qui pour lui sera l'auteur de tous ses maux. Ainsi n'en sera pas de même s'il est conseil veut taxer les riches et les gens haut placés. C'en seraient des assemblées à foison, des discours à ne s'en finir voire même des procès qui tourneront peut-être encore à la confusion de la corporation, parce que notre législature municipale, confiée dans la justice de sa cause, n'aura peut-être pas employé autant d'avocats que ceux qui auront combattu pour leur bourse. De tout cela il faut

conclure que le plus grand malheur qui puisse arriver à un pauvre homme c'est d'être pauvre. Sa seule consolation dans ce monde consiste à voir la peur d'une privation de biens, dans un vin meilleure dans les conseils municipaux, dans les taxes, dans la dureté des nouveaux riches, dans la splendeur qui déploie certains bourgeois routiers; dans les lois qu'il n'a pas faites; enfin dans tout ce qui lutte victorieusement contre ses jours de sueur, d'inquiétude et de désespoir. Mais très de réflexions; procurons vite à nos lecteurs la lecture des idées différentes et plus ou moins intéressantes qu'ont suggérées aux intéressés les taxes que nous avons menacé de leur faire payer, dans le conseil de ville aura sans de bon sens, de justice, de véritable patriotisme que d'envisager l'embellir notre ville qui en a grand besoin, il faut l'avouer.

RECLAMATION D'UNE SERVANTE.

Mesieur le Directeur.
Comman, maladev. J'ai entendu dire qu'on disait que vous aviez dit dans votre exportement petite gazette qu'il faut desolument que nos autorités municipales mettent une tasse sur nos autres povres malheureuses servs ventes! Que ça no vous ravienne jamais, entendez-vous! Si non la prumière fois que vous passerez dans notre quartier je me renirai moi et toutes mes amies du voisinage pour vous payer le dos en bois avec nos manchabale, pisque c'est la dernière invention de la colle pot ration. Faut que vous n'avez pas grand pitié dans le cœur ou pas la misère de bon sens dans la tête pour leurs y en fourrer de semblables idées. Je vous demande, comman ferons-nous pour payire dix cholins de tasque sur sept cholins et demi de gages que j'avons mille et mille peine à gagner. On a bien assez à faire à s'habiller avec ça et si vous aviez autant de misère que nous autres vous ne seriez pas si prêt à nous exposer des tasques si fortes. Jugez si j'avons de la misère; mais même nous domne sept cholins et demi par mois pour mes gages et encore je peux pas venir about de me les faire payer aveugé ça il faut que je m'habille; quand on s'est agéé un chlap de paille, deux pères de soules, un chial, des coiffes, des felous, deux toles d'indienne et deux ou trois robes do marino, une propre de sou pour sortir en d'été c'est il parqu'on est servente qu'on doit aller en guenilles, je vous lo demande creyez-vous qu'il nous reste bien do quoi payer des sinpils. Y a une de mes camarades de la même profession que moi qui m'a dit que c'était pas sur nous être que vous voutiez mettre la tasque mais sur nos maîtres et maîtresse. C'est plus raisonnable mais encore sa n'a pas de bon sens de la même profession que moi qui m'a dit que c'était pas sur nous être que vous voutiez mettre la tasque mais sur nos maîtres et maîtresse. Et pourquoi faire? Pour payer des choses qu'on n'a rien à chançon, pour faire mille et mille inventions dont

on peu s'en passer, telles que des pavés de bois par exemple. Je vous demande qui a pu leur permettre de s'ingérer de pareilles balivernes; quand la ville sera pavée de c'ito façon on n'osera plus jeter un brin de cendre dans la rue de peur de mettre feu au chemin et pis faudra l'avoir tous les samedis si on veut que ce plancher-là-ni l'aut n'ait soit pit bien propre; et pis faudra défendre aux infidèles de demeurer à Québec parceque ces gens-là ne se feront pas défaut de voler le pavé en hiver pour se chauffer. Faudra aussi nommer un inspecteur des pavés comme il y a un inspecteur des cheminées. Encore un idee à extravaser que l'y a-t-il du bon sans à croire que nous ne sommes pas capables d'avoir soin de nos cheminées sans avoir besoin d'un inspecteur. Et pis dans un tems où toutes les édifices crient préché et dégoisent contre le luxe y'a que nos évecheux veulent mettré partout des lanternes de gaze tandis que des fanaux du ferblanc feraient aussi bien l'affaire. Et il nous faudra payer pour tout ça nous autres pauvres filles et c'est à vous que sera la faute; vous emigrez rien; vous naites pas quittes de nos paties si vous continuez à mal conceillir le conseil; quel'un de ces que nous mais nous irons fuir le bredas de votre office et vous verrez un beau train. Je ne s'assonge que celle qui a bien l'honneur de naitre pas contre.

SUBREVERSE. [La réclamation est juste, aussi à la place de l'item de 10 chetons sur six serrenté nous conseillerons de mettre 15 chetons sur la seconde serrente qu'on emploiera parceque si une seule est un objet utile, deux commencent à faire partie du luxe.]

INCENDIE. Hier au soir, vers les six heures, un incendie se déclara dans l'étage supérieur de la halle du marché St. Paul, occupé par un menuisier. En moins d'une heure, tout l'édifice qui était en bois fut la proie des flammes. Nous apprenons que la maison qui appartient à Mr. Hobbs, était assurée depuis quatre jours. L'étage inférieur contenait une grande quantité d'huile, de morue et d'autres provisions dont on n'a pu sauver qu'une faible partie. On dit que les pompes étaient en très-mauvais ordre. Une corporation finira-t-elle par comprendre qu'un chef de pompier devrait savoir ce que c'est qu'une pompe, et que quelques soit les pièces qui la composent et la manière de remédier aux inconvénients qui ne proviennent que de pure ignorance et de maladresse. Il est heureux que l'édifice incendié n'ait été isolé car par le vent violent qui régna il aurait été difficile pour ne pas dire impossible de malitifier le feu. Cet incendie qui s'est éteint de lui-même n'en coûtera pas moins à la ville une cinquantaine de louis, tant les choses sont bien arrangées.

ORDONNANCE D'UNE REINE COQUETTE.

En 1563, la reine Elizabeth avait trente ans. Elle rendit cette année l'ordonnance suivante, contre les arts de la Secrétairerie d'Etat Civil: "Le desir naturel qu'on a sur les sujets de Sa Majesté, de tous rangs et de toute condition, de posséder son portrait, ayant engagé un grand nombre de peintres, graveurs et autres artistes à en multiplier les copies, il a été reconnu qu'aucun jusqu'alors n'est parvenu à rendre dans leur naturel et dans leur exactitude les beautés et la grâce de Sa Majesté; ce qui excite journellement les regrets et les plaintes de ses sujets bien-aimés.

"En conséquence il sera nommé des experts pour juger la fidélité des copies à venir des portraits de sa Majesté, et il conjoint aux experts de se joindre aucune qui conserve quelques défauts ou quelques difformités, dont, par la grâce de Dieu, Sa Majesté est exempté. "En attendant le rapport des dits experts, il est défendu à tout peintre et graveur de continuer de peindre ou graver la reine ou de la graver, jusqu'à ce qu'on monent un quelque excellent artiste en aura fait un portrait fidèle qui devra servir de modèle pour toutes les copies qu'on en fera à l'avenir; et les dites copies ne pourront être faites ou exposées en public qu'après que le modèle aura été examiné et reconnu au bon, aussi fidèle, aussi exact, qu'il peut l'être. "On trouve le texte de cette ordonnance dans les mémoires sur la cour de la reine Elizabeth, par Lucy Altia.

Annouces. Aideroit le cill l'aidé.

VENTES PAR ENGAN

PAR G. D. BALZARETTI. Il sera vendu VENDREDI prochain 3 FÉVRIER, et les jours suivants, aux chaudières d'ancien du sousigné, UNE collection d'apellite et d'apellite de livres anglois, et françois, sur la littérature en général, la religion, &c. &c. — AUSSI. Quelques articles de papeterie, livres, bijoux et gravures choisies. Les catalogues seront prêts à être livrés le jour qui précédera la vente. La vente commencera à SIX heures chaque soir, Québec, 29 janvier 1843.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir, LUNDI SOIR, 6 FÉVRIER. À SEPT heures, à la MAISON D'ÉCOLE connue sous le nom de LA GUAPELLE, faubourg St. Jean. L'assemblée se tiendra dans l'appartement où se fait l'école des filles. JOSEPH HAMEL, — MICHEL TESSIER, Vice-Présidents. M^{rs}. FAUCHIER, J. HUSON, Secrétaire.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir, VENDREDI SOIR, 3 FÉVRIER. À SEPT heures, P. M., à l'école de Mr. BLANCHARD Basé Ville.

Pour affaires importantes:

M^{rs}. BUTEAU, Vice-Président. J. LEGARRÉ, Secrétaire. P. O. CHAUVEAU, Secrétaire. Québec, 1 Février, 1843.

Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il continuera à construire des pompes à feu et à vapeur, à double effet, ce qui donne la facilité de faire les pompes beaucoup plus légères et plus durables et au dessous des prix ordinaires. L. LEMOINE. Québec, 30 janvier 1843.

N. B. Il faut remarquer que ces sortes de pompes se multiplient par elles-mêmes.

LE LIVRE BLEU. RELIURE.

François Mareau Relieur. Faubourg St. Jean, RUE ST. OLIVIER, No. 164.

Informé respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes RELIURES DE LIVRES, dans tout style, suivant les ordres, et aussi généralement possible. Il espère que par son assiduité son attention et la modicité de ses prix, assurera une part de patronage public. 18 janvier, 1843.

JOS. LYONNAIS, L'UNIQUE.

ST. ROCHE, RUE DES PRAIRIES, No. 34.

Informé respectueusement ses amis et le Public en général qu'il est prêt à faire ou réparer tout instrument de musique, à des prix modérés. Il offre en vente quelques VIOLONS de CLARINETTES. Québec, 31 octobre 1842.

A VENDRE. PAPIERS PEINTS

De J. H. DUFOUR et LE ROI de PARIS.

PAUL et VIRGINIE, peyage, grésille et toutes les couleurs sur papier grand format, et quelques pièces de bordure. P. GINGRAS, Jesu. Rue Lamontagne, No. 11. Québec, 11 Octobre 1842.

Ligne



DE VOITURES ROUGES ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL.

En deux jours de Trajet

JOURS DE DÉPART LUNDI, MERCREDI, ET VENDREDI.

Les sousignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commencera Lundi le soir et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Il y aura en disponibilité constante des voitures couvertes et, et prêts à partir en tout tems. Les voitures seront transportés avec soin et à des prix modérés. Comme les propriétaires se proposent de ne transporter que de bons chevaux et des conducteurs expérimentés, ils ont pu donner pleine satisfaction à ceux qui ont été le sujet de leur patronage. Le bureau de diligences à Montréal sera tenu par Mr. Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne. S. et C. HOUGH Québec. Wm. ROBINSON, Montréal.

Les sousignés informant leurs amis et le public que se trouvent en ce dans le transport des malades, les chemins Québec, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent en chemin de fer tout autre au sud du fleuve.

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces divers services, en s'adressant à leur bureau, No. 8 rue St. Anne, Haute Ville. SAMUEL et CHS. HOUGH. Québec le 26 Décembre 1842.

A LOUER.

Pour plusieurs années, livrable au premier Mai prochain. Une grande maison sur Bas Byon à un mille de Québec joignant le faubourg St. Vallier; avec le superbe jardin qui en fait un de 21 arpents de long sur 12 de large entouré d'arbres fruitiers de tous genres, et de la terre dans le meilleur état, plus saine et en outre 9 à dix arpents de terre en avoine.

À USSI A LOUER ou à VENDRE une charnière à moulin maison sur la même terre avec 4 lots de quarante arpents sur sixante arpents, et environ 10 à 12 arpents de terre en avoine.

À VENDRE une grande maison, avec lanterne sur le toit, en s'adressant à leur bureau, No. 8 rue St. Anne, Haute Ville. Avec la superbe terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison pour fleurir respecté. S'adresser à L. Lebvre Ecuier Notaire ou au Sousigné propriétaire. Québec le 1er Octobre 1842. M. SAUVAGEAU.

Almanach des Adresses.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 5s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER, et fabricant de chaises, Rue Des Sautes, No. 102 près de l'École des Saint Roch.

W. RIDDLE Graveur, rue St. Anne, No. 5, Haute-Ville, vis-à-vis des Couverts des Jésuites. Fait des copies pour les Coups de district, les Conventions municipales et autres; cartes de visites et d'affaires, étiquettes de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIERE Manufacturier de chaises, à Montréal, et Vermeil Copal; No. 252, Rue St. Vallier près de Paris.

J. P. RIÉAUME, Avocat et Procureur; No. 235, Rue St. Vallier, près de Mr. Charbon.

P. GINGRAS, Jeur, Marchand, Rue Lamontagne No. 11, et rue Champlain No. 312, Basé Ville.

P. TREMBLEY, Avocat; Rue des Prairies, No. 51, St. Roch.

L. OUIS LESOINE, Armer-Mécanicien, rue St. Jean, No. 48, Haute-Ville. EDONALD & LOGANS, fabricants de papier lapiscrite etc. Joignant la Banque de Montréal.